

# Salles-la-Source : le bras de fer se terminera-t-il au tribunal ?

S'estimant « trahie » par les services de l'État, l'association veut porter le dossier devant la justice.

■ Désormais constitué en association, pour pouvoir éventuellement ester en justice, le collectif « Ranimons la cascade » de Salles-la-Source (1) n'a pas dit son dernier mot dans le bras de fer qui l'oppose depuis plusieurs mois au gérant de la société hydroélectrique implantée au bas du village. Loin s'en faut ! Hier matin, dans la « maison de la démocratie », le président Bernard Gauvain et Yves Garric, administrateur, sont montés au créneau (c'est aussi le nom du ruisseau !) pour fustiger ce qu'ils considèrent comme des « agissements choquants. »

N'hésitant pas à prononcer le mot « trahison » en direction des services de l'État, ils ont sévèrement dénoncé « les falsifications » et autres « anomalies juridiques », qui émaillent, selon eux, ce dossier particulièrement complexe. Aussi complexe d'ailleurs que peuvent l'être, en la matière, les droits d'eau.

Pour mémoire, et sans rentrer dans tous les détails de l'affaire, l'association reproche à l'exploitant hydroélectrique de modifier considérablement le débit de la cascade. Et à l'heure du renouvellement de la concession, arrivée à son terme depuis 2005, les défenseurs du site de la cascade montrent du doigt la préfecture, l'accusant « d'organiser le passage en force d'un projet particulièrement tronqué. »



Yves Garric et le président de l'association, Bernard Gauvain. Y.E.

Brandissant leur *Petit catalogue de la désinformation par l'Administration*, de façon très didactique et argumentée, les représentants du collectif ont exposé, hier, point par point, les différents éléments du dossier qui nourissent le litige.

La demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter la microcentrale, alimentée par l'eau de la cascade, suppose comme préalable incontournable la maîtrise du foncier. Citant l'exemple des époux Mathieu, propriétaires du château des Ondes, qui contestent le droit de passage de la conduite forcée sur leur propriété, l'association considère qu'il est faux d'affirmer que le foncier est maîtrisé. Tout comme elle considère faux d'avancer que les droits

d'eau acquis au début du siècle dernier, et derrière lesquels s'abrite la société concessionnaire, sont inattaquables.

## Une « mascarade » d'enquête publique

L'association s'interroge, par ailleurs, sur les 59,3 % dont est propriétaire l'État depuis que la concession est arrivée à terme. « De cela, il n'est jamais question, c'est absolument contraire à la transparence, et nous n'osons pas imaginer que l'Administration s'apprête à faire cadeau de la part de la collectivité publique », observent Bernard Gauvain et Yves Garric. Précisant, au passage, que depuis 2005 le concessionnaire ne verse plus à la commune la redevance annuelle de 15 000 €.

Enfin, l'association soulève les problèmes de sécurité engendrés par des « installations vétustes » (2) et se montre particulièrement dure envers l'Administration, face à la « mascarade d'enquête publique » et à une absence de concertation, symbolisée par une « pseudo-table ronde » chez le concessionnaire...

Cela fait assurément beaucoup. Forte du soutien du conseil municipal de Salles-la-Source et de nombreux élus et personnalités, dont le président de l'association pour l'Aménagement de la vallée du Lot ou l'ancien président de l'université toulousaine Paul-Sabatier, l'association Ranimons la cascade a adressé, hier, par lettre recommandée, l'ensemble de ses doléances à la préfète.

En prévision notamment du prochain Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Corderst), le 8 décembre. Et les défenseurs de la cascade s'apprentent à s'attacher les services d'un avocat spécialisé, afin de saisir éventuellement le tribunal administratif.

JOËL BORN (Midi Libre)

(1) L'association revendique 200 adhérents.

(2) En 1971, la rupture de la conduite forcée avait provoqué un véritable geyser dans le village.